

Historique

Le « Snooppy », un ovni syndical

*Aux sources du syndicalisme enseignant
(1831-1920)*

Les amicales

Le syndicalisme enseignant trouve ses origines dans les sociétés et associations d'instituteurs qui se constituent dans la première moitié du XIX^e siècle. La création de la Société des instituteurs et institutrices de France acte une conscience collective nouvelle de la part des enseignants.

Cette aspiration, contrôlée sous la monarchie de Juillet puis le Second Empire, se heurte aux desseins politiques assignés à l'école dans les premières années de la III^e République. Les nouveaux gouvernants, conscients de la fragilité du régime, voient dans l'école le meilleur moyen d'enraciner les mœurs républicaines au sein de la société française. Ils rendent l'école obligatoire, gratuite puis laïque, tout en améliorant la formation et le contrôle des enseignants. Ils créent les premières écoles normales en 1879, puis accordent le statut de fonctionnaire aux instituteurs et institutrices, ce qui signifie, à l'époque, l'interdiction de se syndiquer.

Cette interdiction condamne le premier « Syndicat des instituteurs et institutrices de France » en 1887, seulement quelques semaines après sa création. Elle conduit les

enseignants à d'autres formes de rassemblement : amicales, cercles et diverses associations.

L'une d'elles, l'Union des instituteurs et des institutrices publics de la Seine, devient l'« amicale type », ses statuts servant à bon nombre d'associations créées à sa suite. Fondée en 1887, elle s'ouvre à tous les instituteurs et institutrices du département, sans distinction. Elle met à la disposition de ses membres une association mutuelle en cas de décès, une caisse de secours et de prêt gratuit et rédige un bulletin bimensuel. Elle défend la laïcité, l'école publique, tout comme les intérêts de ses adhérents.

Les amicales connaissent un succès rapide. Un premier congrès national se tient à Paris en 1900, avec la participation de quatre cents délégués représentant quatre-vingts associations. Ernest Gouffé, instituteur à Paris, y définit de la façon suivante le but et l'organisation des amicales :

« L'Amicale est une société de perfectionnement pédagogique et de défense des intérêts professionnels et matériels de ses membres.

Elle est aussi un groupe de résistance et de combat constitué pour la défense de l'école laïque.

Elle accordera son appui à tous les sociétaires, dont elle prendra hardiment la défense dans le cas d'attaques imméritées visant particulièrement le fonctionnaire.

L'Amicale possédera un bulletin, organe d'information et de défense ; elle créera ou soutiendra les institutions qui peuvent être utiles à ses adhérents : sociétés coopératives de consommation ; sociétés d'assurances contre les accidents scolaires ; sociétés de secours mutuels en cas de maladie ; sociétés d'assurance mutuelle en cas de décès ; sociétés d'épargne et de retraite ; comités de placement et de secours pour les

*veuves et orphelins d'instituteurs ; consultations médicales et juridiques gratuites ou à honoraires réduits*¹. »

En 1901, la loi sur les associations favorise l'essor des amicales. Dès 1903, elles rassemblent les trois quarts des instituteurs et institutrices de France. En 1906, elles prennent une dimension nationale en se regroupant au sein d'une Fédération des amicales d'institutrices et d'instituteurs publics de France et des colonies.

La conquête du droit syndical

Ce succès ravive les aspirations syndicales de certains enseignants. En 1904, est transgressée l'interdiction faite aux fonctionnaires de se syndiquer, avec la transformation de l'amicale du Var en un syndicat d'instituteurs départemental, toléré par le préfet et l'inspecteur d'académie. L'année suivante, une première Fédération nationale des syndicats d'instituteurs (FNSI) voit le jour avec l'appui de la Confédération générale du travail. Aux menaces du gouvernement, les pionniers du syndicalisme enseignant répliquent par un *Manifeste des instituteurs syndicalistes*. Ils y défendent l'indépendance des enseignants face au pouvoir politique et le droit de se syndiquer.

Le rapprochement de la fédération avec la CGT, au cours de l'année 1907, conduit à la révocation de son secrétaire, Émile Nègre, et à un ralentissement temporaire de l'activisme syndical enseignant. Néanmoins, les sections syndicales créées entre 1904 et 1907 reprennent leurs activités dès l'année 1908, sous la houlette d'une direction composée de syndiqués marseillais. Une revue, *L'École émancipée*, est créée en 1910, tandis que le

1. Ernest Gouffé, « Amicales », in Ferdinand Buisson (dir.), *Nouveau Dictionnaire de la pédagogie*, 1911.

rattachement à la CGT devient effectif. En 1911, onze syndicats sont réunis dans la FNSI, auxquels s'ajoutent de nombreuses sections. Durant la Première Guerre mondiale, la FNSI est la seule organisation syndicale à maintenir une orientation pacifiste. En 1919, elle se transforme en une Fédération des syndicats des membres de l'enseignement laïque (FSMEL), afin de s'ouvrir aux enseignants du second degré et du supérieur.

La Fédération nationale des amicales se tient dans un premier temps à l'écart des revendications syndicales, avant de se transformer en 1920 en un Syndicat national des instituteurs. Avec ses quatre-vingt mille syndiqués, il donne une légitimité nouvelle au syndicalisme enseignant, tout en renforçant l'esprit de corps des instituteurs.

Le Syndicat national des instituteurs et la Fédération nationale de l'enseignement (1920-1992)

L'unification du syndicalisme enseignant

Le Syndicat national des instituteurs (SNI) emprunte à la Fédération nationale des amicales son organisation, avec sections départementales et direction nationale. Il se fonde également sur son important réseau, peu entamé par les progrès des syndicats. Le SNI marque immédiatement de son empreinte le paysage syndical enseignant, sans pour autant se rapprocher d'une FSMEL jugée trop révolutionnaire.

En 1922, la scission de la CGT et la création de la CGT-Unitaire accroissent les distances entre la FSMEL et le SNI. En 1922, la première rejoint la CGT-Unitaire sous le nom de Fédération unitaire de l'enseignement (FUE), tandis que le SNI adhère en 1925 à la CGT au sein de laquelle il fonde la Fédération générale de l'enseignement (FGE) en 1928.

Cette même année, le SNI crée la revue *L'École libératrice*, afin de répondre à *L'École émancipée*. Les débats sont vifs entre les deux tendances syndicales, notamment à propos de l'école unique. Au cœur des discussions pédagogiques de l'entre-deux-guerres, le principe de l'école unique fait de l'enseignement primaire le premier échelon d'une pyramide au sommet de laquelle se situe l'enseignement secondaire. Alors que le débat porte sur une conception élitiste ou égalitaire de l'école unique, la FUE refuse catégoriquement le modèle de la culture « bourgeoise » incarné par l'enseignement secondaire.

En 1936, les deux tendances se réunifient. La FGE représente alors les deux tiers des instituteurs, une représentativité tributaire du mouvement d'unification syndicale du Front populaire et du succès remarquable des amicales comme du mouvement syndicaliste révolutionnaire entre 1900 et 1920.

Le syndicalisme enseignant face à la Seconde Guerre mondiale. Le SNI et le mastodonte de la FEN

L'unité de la FGE ne dure guère et se fissure sous l'Occupation. Ses syndicats entrent dans la clandestinité lorsque le gouvernement de Vichy les interdit.

À la sortie du conflit, en 1944, le climat est à l'« union sacrée » et la FGE se reconstitue sous l'impulsion de la CGT. Durant le mois de mars 1946, alors que la France connaît une vague de grèves importantes, la FGE se dissout pour devenir la Fédération de l'Éducation nationale, la FEN-CGT. Sur le modèle des fédérations ouvrières de la CGT, elle s'ouvre à tous les personnels de l'éducation.

La période de la guerre froide aboutit en 1947 à la création de la CGT-Force ouvrière, ce qui place la nouvelle fédération enseignante dans une situation délicate.

Face au choix CGT ou CGT-FO, la FEN se divise en deux : les uns penchent pour le maintien au sein de la CGT², tandis que les autres³ optent pour l'autonomie provisoire. Seule une infime minorité souhaite le ralliement à la CGT-FO.

Le SNI représentant 75 % des effectifs de la FEN, c'est lui qui impulse une orientation autonomiste à la FEN.

En choisissant l'autonomie, la FEN marque une étape essentielle de son histoire. La cohabitation de sensibilités politiques diverses unies dans une même fédération devient alors la pierre angulaire du syndicalisme enseignant pour quarante-cinq ans. Afin de rendre possible la direction de la FEN, l'exécutif est confié à la tendance majoritaire, déjà à la tête du SNI et du SNES, tandis que pour éviter toute scission la double affiliation FEN autonome et FEN-CGT est autorisée dans les statuts⁴.

La FEN traverse les bouleversements que connaît la France durant les trente Glorieuses tantôt dans l'unité, tantôt dans la division, en miroir des débats qui agitent la gauche française. Si le classique combat pour la laïcité fédère toujours l'ensemble des syndiqués, comme lors des manifestations contre la loi Debré de 1959, la décolonisation divise profondément les adhérents selon leur appartenance politique et leurs convictions propres.

Néanmoins, les clivages au sein de la FEN ne sont pas uniquement politiques, ils découlent également des cultures professionnelles fortes de ses différentes composantes : premier et second degré, supérieur...

2. Ce courant adopte à partir de 1966 le nom d'Unité et Action.

3. Les socialistes et l'École émancipée.

4. Elle demeure possible jusqu'en 1954, date à laquelle la CGT y met fin afin que les instituteurs cégétistes s'impliquent entièrement dans la FEN.

La forteresse enseignante fissurée

L'opposition entre le SNI et le SNES se corse avec le changement de majorité que connaît en 1967 le principal syndicat du secondaire, suivi par le SNEP (Syndicat des professeurs d'éducation physique). En se prononçant pour une direction Unité et Action (U&A), les enseignants du secondaire se démarquent de ceux du primaire, attachés à la majorité de tendance socialiste, dénommée à partir de 1976 Unité Indépendance et Démocratie (UID).

Au-delà de la question de son unité, la FEN affronte les mêmes difficultés que l'ensemble du syndicalisme français. Dans le même temps et de manière « *insidieuse mais réelle* », selon la formule d'André Robert, un phénomène de désyndicalisation affecte la société française depuis la fin des années 1970.

Le SNI, qui adopte le sigle de SNI-PEGC⁵ en 1976, est le plus atteint par ce phénomène. Il connaît une érosion de ses effectifs de plus de 40 % entre 1977 et 1992. Le SNI-PEGC entrevoit la fin de son hégémonie à la tête de la FEN. Le SNES, son principal rival, souffre moins de ce phénomène, avec une érosion de seulement 25 % de ses effectifs, au moment où augmente, de façon inéluctable, le nombre d'enseignants du secondaire⁶.

Un audit commandé par le SNI à la Cofremca et présenté en 1981 au congrès de Toulouse dresse de sombres perspectives pour le syndicat du premier degré.

5. Bien que travaillant en collège, les professeurs de l'enseignement général des collèges, PEGC, issus généralement du premier degré, vont rester syndiqués au SNI.

6. Cf. André D. Robert, *Miroirs du syndicalisme enseignant*, « Nouveaux Regards », Syllepse, Paris, 2006.

Le désintérêt des jeunes instituteurs et institutrices pour les affaires syndicales s'accroît, reflet d'une certaine dépolitisation de la société française, mais conséquence également d'une incapacité du SNI à intéresser les nouvelles générations d'enseignants à la question syndicale et à la critique de l'école telle qu'elle est.

La réforme du SNI et de ses pratiques syndicales devient une nécessité pour ses dirigeants comme pour les responsables des tendances minoritaires. Quant à la FEN, l'accord tacite passé avec les confédérations ouvrières lui laissant le monopole syndical des travailleurs de l'Éducation nationale prend fin en 1984, ce qui la place dans une situation de concurrence nouvelle.

La majorité UID se tourne vers le modèle syndicaliste allemand d'accompagnement, voire de cogestion, alors que les socialistes sont au pouvoir pour la première fois dans la V^e République. Les minoritaires U&A et EE (École émancipée) souhaitent, quant à eux, rénover les pratiques syndicales héritées du congrès national du SNI de 1948, qui font primer l'homogénéité de l'exécutif aux dépens des tendances minoritaires.

Afin de contourner la « pensée unique » d'UID, des coordinations se mettent en place dans les années 1980, initiées par des instituteurs syndicalistes minoritaires et des non-syndiqués. La création du corps des PE et la politique salariale font l'objet de vives controverses et engendrent l'organisation d'actions qui échappent au SNI-PEGC.

Nombre de syndiqués partagent la même lassitude face à des pratiques syndicales insuffisamment démocratiques et dynamiques et aspirent à ne plus être cantonnés à une stratégie d'opposition dans la fédération, à assumer en toute responsabilité la construction du syndicat et de ses propositions.

1992 : la refonte du paysage syndical enseignant français

Le congrès d'Orléans et la création du Syndicat des enseignants

Afin d'anticiper un changement de majorité qui s'annonce et qui ne leur sera pas favorable au sein de la FEN, les dirigeants UID du SNI décident de bouleverser le paysage syndical.

Souhaitant créer un pôle syndical « réformiste », la majorité fédérale de la FEN met en place, en février 1991, lors du congrès de Clermont-Ferrand, des réformes de structure visant à exclure de la FEN le SNES et le SNEP. Cette exclusion leur sera signifiée par le conseil fédéral de la FEN un an plus tard, le 6 mai 1992. La majorité UID du SNI-PEGC s'assure ainsi de garder la main sur la FEN en se débarrassant de ses rivaux fédéraux.

En juin 1992, un nouveau congrès aboutit à la création d'un nouveau syndicat s'ouvrant aux personnels enseignants de la maternelle à la terminale : le Syndicat des enseignants (SE). L'objectif est ambitieux, puisque, avec ce syndicat, les anciens dirigeants du SNI-PEGC espèrent attirer des enseignants du second degré et constituer de la sorte un syndicat unique pour tous les enseignants.

Le 6 octobre 1992, les responsables du SE tentent de démettre de leurs mandats plus d'un millier de responsables nationaux et départementaux du SNI-PEGC, lors d'un « *congrès pour exclure*⁷ », ainsi que le qualifient les militants visés. Le projet de continuité

7. Danièle Czalczynski, « Le syndicat au quotidien », *Fenêtres sur cours*, n° 4, 2 octobre 1992.

SNI-PEGC-SE imaginé par la majorité UID se heurte à l'importance des courants minoritaires et au doute des syndiqués. Une trentaine de sections départementales du SNI-PEGC s'oppose à cette orientation. On y retrouve des sections importantes comme la Drôme, les Bouches-du-Rhône, les Alpes-Maritimes, l'Oise, la Seine-et-Marne, ou encore les départements de Bretagne.

Dès l'été 1992, ces sections se mobilisent pour subsister, ce qui se traduit notamment par une occupation des locaux syndicaux durant les vacances. Elles décident de poursuivre ensemble dans un « SNI-PEGC maintenu » et installent à la rentrée leur nouvelle direction nationale (composée des responsables nationaux U&A et EE élus) au 54 boulevard Raspail, à Paris. Dès le 10 septembre est publiée une feuille d'information syndicale au titre évocateur : *Fenêtres sur cours*.

Le congrès de Perpignan, en décembre 1992, consacre l'éclatement de la FEN avec l'exclusion de dix-sept syndicats : « *Pour la première fois, des militants regroupés dans le SNI-PEGC jusqu'au congrès d'Orléans ont dû se présenter sur des listes opposées devant la profession ! On mesure la responsabilité énorme prise par ceux qui ont imposé cette décision de division. [...] À Perpignan, au terme de ce processus extraordinaire, c'est la plus grande partie des syndiqués qui se retrouve hors de la FEN... qui ne sera plus jamais la FEN. C'est une rupture avec toute notre histoire syndicale*⁸. »

D'un SNI-PEGC maintenu à la création du SNUipp

Le 12 décembre 1992, les délégués des trente sections majoritaires mais aussi des militants de nombreux

8. *Fenêtres sur cours*, n° 10, 2 décembre 1992.

départements rassemblés en un « SNI-PEGC maintenu » se réunissent en congrès à Saint-Denis, en vue d'entériner la création d'un nouveau syndicat et de lui choisir un nom.

Ce sont les trois cents délégués qui choisissent le nom du nouveau syndicat du premier degré. Conséquence de débats menés à plusieurs centaines de personnes, il hérite d'un nom difficilement prononçable : le SNUipp, Syndicat national unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et PEGC, ou encore le « Snoopy », comme le surnomment rapidement quelques-uns. Daniel Le Bret, instituteur dans la Drôme et responsable syndical U&A, en devient le premier secrétaire général.

Lors du congrès d'Aubagne, du 16 au 18 juin 1993, de vifs débats amènent à la définition de l'organisation interne du syndicat, des modalités de débat, du rôle des sections départementales et de la place accordée à chacune des tendances. Un projet syndical fondé sur la transparence, la consultation des enseignants, les pratiques du métier et une transformation de l'école, se construit.

Six mois après sa création, lors des élections professionnelles de 1993, le SNUipp rassemble 27 % des voix. Avec ses trente-cinq mille syndiqués, il se positionne d'emblée comme un concurrent sérieux pour le SE. Trois ans plus tard, il devient le principal syndicat du premier degré.

Ce succès rapide, qui fait du SNUipp un véritable omni syndical à la trajectoire originale, s'explique par des facteurs conjoncturels, mais aussi par l'esprit novateur, militant, dynamique, jeune et ambitieux d'un syndicat ancré dans les réalités de son temps.